

MARCHE A BONS DE COMMANDE
-NETTOYAGE, DEGRAISSAGE ET DESINFECTION DES CIRCUITS
D'EXTRACTION DES BUEES GRASSES DE LA CUISINE-

REGLEMENT DE CONSULTATION – ACTE D'ENGAGEMENT

*Le présent contrat sera soumis aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales
« Fournitures Courantes et prestations de service (C.C.A.G. – F.C.S. / Arrêté du 30 mars 2021)*

SOMMAIRE

CHAPITRE I IDENTIFIANTS

CHAPITRE II MODE DE PASSATION DU MARCHE

CHAPITRE III REGLEMENT DE CONSULTATION

- A DATE ET HEURE LIMITE DE DEPÔT DES OFFRES
- B MODALITES D'ENVOI
- C COORDONNEES POUR LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
- D VARIANTES
- E NEGOCIATION
- F CRITERES DE CHOIX
- G RESULTATS

CHAPITRE IV DISPOSITIONS DU MARCHE

- A OBJET DE LA CONSULTATION
- B DECOMPOSITION EN LOTS
- C DUREE DU MARCHE
- D DETAILS DES PRESTATIONS
- E DOCUMENTS CONTRACTUELS
- F PRIX
- G MODE DE REGLEMENT
- H CONDITIONS DE RESILIATION

CHAPITRE V DECLARATION DU CANDIDAT

CHAPITRE VI ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1 à 7

CHAPITRE I - IDENTIFIANTS

POUVOIR ADJUDICATEUR :

COLLEGE LE CASTILLON

21 rue des ECOLES

50 340 LES PIEUX

Téléphone : 02.33.52.04.71

02.33.52.45.46

Courriel : int.501220e@ac-normandie.fr

Représenté par :

Stéphane LOISEL, Principal

Comptable assignataire :

Agent comptable du Lycée Alexis DE TOCQUEVILLE,
CHERBOURG-EN-COTENTIN

CHAPITRE II – MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et référencés dans le Code de la Commande Publique (Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018) :

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE / ARTICLE L2123-1

CHAPITRE III – REGLEMENT DE CONSULTATION

A – DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

JEUDI 27 JANVIER 2022, 17h00

Durée de la consultation : 3 semaines

B – MODALITES D'ENVOI

Les offres, uniquement rédigées en langue française, devront parvenir de préférence par dématérialisée, à l'adresse suivante :

[Int.0501220e@ac-normandie.fr](mailto:int.0501220e@ac-normandie.fr)

Par défaut, par voie postale :

COLLEGE LE CASTILLON

Service INTENDANCE

CONSULTATION HOTTES DE CUISINE / NE PAS OUVRIR

21 rue des ECOLES

50 340 LES PIEUX

Merci de joindre une liste actualisée de vos références, en collèges et lycées, de préférence.

C – COORDONNEES POUR LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

***Renseignements auprès du Collège**

Alexandra ROY, Adjointe-gestionnaire

02.33.52.45.46

int.0501220e@ac-normandie.fr

***Renseignements auprès des Candidats**

Toute demande d'information complémentaire ou de négociation (article III/E) auprès des candidats se fera uniquement par courriel. Les candidats doivent donc indiquer précisément l'adresse électronique à laquelle ils souhaitent être contactés.

D – VARIANTES

Aucune variante n'est acceptée

E – NEGOCIATION

L'Acheteur se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs les offres déposées notamment en matière de prix.

F – CRITERES DE CHOIX

Au terme de l'analyse des offres et des éventuelles négociations, le Pouvoir Adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessous :

70% Prix

30% Capacités professionnelles et techniques

G – RESULTATS

L'Acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à l'ensemble de la procédure ou pour un seul lot pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

Les résultats de la Consultation seront communiqués uniquement par écrit (voie électronique).

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS DU MARCHÉ

A – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet le nettoyage, le dégraissage et la désinfection des circuits d'extraction des buées grasses de la cuisine. Il s'agit d'un marché à bons de commande.

B – DECOMPOSITION EN LOTS

Sans objet.

C – DUREE DU MARCHE

La durée du marché de fourniture est de 1 an, du **1^{er} MARS 2022 au 28 FEVRIER 2023**, reconductible tacitement deux fois, sauf dénonciation par l'une des deux parties trois mois avant la date d'échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception.

1^{ère} reconduction :

1^{er} MARS 2023 au 28 FEVRIER 2024

2^{ème} et dernière reconduction :

1^{er} MARS 2024 au 28 FEVRIER 2025

D – DETAILS DES PRESTATIONS

*Prestation annuelle à réaliser selon la réglementation en vigueur

*Détail des installations à traiter :

**1 hotte centrale (cuisson)
2 capteurs 1 x 12 inox adossés à la hotte centrale
12 filtres et 12 coupe feu
1 gaine d'extraction verticale et horizontale sur terrasse équipée de trappes de visite
1 extracteur en caisson sur terrasse**

**1 hotte adossée inox (laverie)
1 capteur inox (laverie)
1 gaine d'extraction verticale équipée de trappes de visite
1 hotte adossée inox (plonge)
1 capteur inox – 3 filtres chocs
1 gaine d'extraction verticale équipée de trappes de visite
1 extracteur en caisson sur terrasse**

*La visite est fortement conseillée avant remise des offres. Uniquement sur RDV, auprès de Mme ROY.

*Le candidat retenu s'engage à effectuer l'entretien annuel pendant les congés scolaires, à une date convenue par les deux parties.

*Le candidat retenu devra fournir à l'établissement un rapport explicite sur l'intervention effectuée.

E – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les exemplaires conservés dans les archives du Collège Le Castillon font seul foi.

Ils sont signés par un représentant capable d'engager juridiquement l'entreprise titulaire du marché. Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

-Le présent « Règlement de Consultation – Acte d'Engagement »

-Le CCAG-FCS

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre ci-dessus.

Toute clause portée dans le(s) catalogue(s), tarif(s) du candidat ou documentation quelconque est réputée non écrite. Les conditions générales de vente du candidat sont concernées par cette disposition.

F – PRIX

*Le prix comprend tous les frais nécessités par l'exécution des prestations, déplacement, produits utilisés y compris les frais engagés par la facturation. Le prix est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant de manière obligatoire la prestation.

*Les prix indiqués seront fermes et définitifs pendant la durée d'exécution de la première année du marché, du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021. Ils sont exprimés en euros.

*Lors de chaque renouvellement, les prix pourront être révisés à la date anniversaire du marché. La formule de révision des prix adoptée doit être indiquée et explicitée. **En l'absence d'éléments relatifs à la révision des prix dans l'offre du candidat, le prix des prestations sera considéré comme ferme durant toute la durée d'exécution du contrat (soit 3 ans au maximum).**

Le Titulaire du marché s'engage à notifier son nouveau prix à l'établissement, avec un préavis de 2 mois avant la date prévue pour l'application de l'actualisation.

*Clause de sauvegarde : le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de résilier sans indemnité le présent marché, dans un délai d'1 mois après réception des nouveaux tarifs, si l'augmentation annuelle moyenne était supérieure à 2% par an.

G – MODE DE REGLEMENT

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif sur présentation d'une facture précisant votre IBAN/BIC.

Le formalisme des factures sera conforme au décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 :

-Le nom ou la raison sociale du créancier

-Numéro de SIREN ou de SIRET

-Date d'exécution des services ou de livraison des fournitures et désignation de la collectivité débitrice

-Pour chacune des prestations rendues, la dénomination précise, selon le cas les prix unitaires et les quantités ou bien les prix forfaitaires

-Le montant et le taux de taxe sur la valeur ajoutée légalement applicable ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération

-Tous rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à cette opération.

H – CONDITIONS DE RESILIATION

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus aux articles R 2143-3, 2143-6/7/9/10 du Code de la Commande Publique.

CHAPITRE V – DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat atteste sur l'honneur qu'il est en règle au regard des articles R 2143-3, 2143-6/7/9/10 du Code de la Commande Publique

Le candidat tient à la disposition du pouvoir adjudicateur tout document attestant de ces engagements.

CHAPITRE VI – ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e) *NOM, PRENOM*

Agissant au nom et pour le compte de : *INTITULE COMPLET ET FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE*

Domicilié :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Ayant son siège social à : *ADRESSE COMPLETE*

Immatriculation à l'INSEE :

-Numéro d'identité (SIREN 9 chiffres) :

-Code d'activité économique principale (APE) :

-Numéro d'inscription au Registre de commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que **je déclare accepter sans modifications, ni réserves,**

-1- **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

PRIX

En chiffres :

En lettres :

Formule de révision des prix (le cas échéant) :

Mon offre m'engage pour la durée d'exécution du marché.

-2- **Demande** que le Collège Le Castillon règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

IBAN :

BIC :

JOINDRE UN RIB / IBAN

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat.

A _____ Le, _____

Le candidat :

SIGNATURE, précédée de la mention « Lu et approuvé » et **cachet de la société**